

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2016

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### **Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique Jacques-Yves Cousteau de Cuillé - Année scolaire 2015/2016**

Pour un enfant en maternelle, soit 1 243 €

### **Vote des taux d'imposition 2016**

Le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition, à savoir :

- le taux de la taxe d'habitation, soit 11 %,
- le taux de la taxe foncière (bâti), soit 15.83 %,
- le taux de la taxe foncière (non bâti), soit 34.43 %.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2015**

Compte tenu des résultats définitifs arrêtés lors du vote des comptes administratifs 2015, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

#### ***Budget commune***

- Prévision d'affectation (article 1068 – réserves) pour couvrir le besoin de financement : 0.00 €
- Report en fonctionnement (article 002) de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2015, soit + 203 422.57 €
- Report en investissement (article 001) de l'excédent d'investissement au 31/12/2015, soit + 35 015.98 €

#### ***Budget assainissement***

- Prévision d'affectation (article 1068 – réserves) pour couvrir le besoin de financement : 8 018.00 €
- Report en fonctionnement (article 002) du résultat de fonctionnement au 31/12/2015, soit 0.00 €
- Report en investissement (article 001) du déficit d'investissement au 31/12/2015, soit - 8 018.00 €

#### ***Budget lotissement de Jouvence***

- Report en fonctionnement (article 002) du résultat de fonctionnement au 31/12/2015, soit - 0.00 €
- Report en investissement (article 001) du résultat d'investissement au 31/12/2015, soit + 0.00 €

### **Vote des budgets primitifs 2016 Commune, Assainissement, Lotissement de Jouvence**

#### ***Commune***

Il s'équilibre à 481 363.57 € en section de fonctionnement,  
466 063.93 € en section d'investissement.

#### ***Assainissement***

Il s'équilibre à 21 565.18 € en section d'exploitation,  
23 237.63 € en section d'investissement

#### ***Lotissement de Jouvence***

Il s'équilibre à 55 357.76 € en section de fonctionnement  
55 352.76 € en section d'investissement

### **Charte de mise à disposition d'un broyeur de végétaux**

Le conseil municipal a validé la charte de mise à disposition du broyeur de végétaux intercommunal et nommé Messieurs Jérôme Baslé et Daniel Gabé comme référents.

### **Convention d'occupation précaire des parcelles cadastrées section F n° 315 et 401 (ancien terrain de football)**

Le conseil municipal décide de mettre, à titre précaire et révocable, à la disposition de Monsieur Frédéric JOUIN La Grande Tayère 53350 Fontaine-Couverte les parcelles dites du terrain de foot, d'une surface d'1 ha 65 ares moyennant une redevance annuelle de 231 €.

### **Convention d'occupation précaire de la parcelle cadastrée section C n°880 (terrain des lagunes)**

Le conseil municipal décide de mettre, à titre précaire et révocable, à la disposition du GAEC de la Fautrière La Fautrière 53350 Fontaine-Couverte la parcelle C 880 dite des lagunes, d'une surface de 50 ares moyennant une redevance annuelle de 70 €.

### **Réhabilitation du presbytère et réhabilitation/transformation de l'ancien théâtre en halle : demande de subvention au conseil départemental**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la rencontre territoriale du Conseil départemental de la Mayenne du 12 avril au cours de laquelle a été présentée la nouvelle relation contractuelle entre le Département de la Mayenne, les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes. Une enveloppe forfaitaire et libre d'un montant de 10 777 € pour la période 2016-2021 est proposée à la commune. Le conseil municipal décide d'affecter cette enveloppe à la réhabilitation du presbytère et la réhabilitation transformation de l'ancien théâtre en halle. Il approuve le nouveau plan de financement et autorise le Maire à solliciter cette subvention départementale.

Le 18 avril 2016

Le Maire,